



Company of the Daughters of Charity

www.filles-de-la-charite.org

Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies

Douzième Session

Examen Périodique Universel (E. P. U.)

3 - 14 Octobre 2011

Examen de la Thaïlande

~~~~~

Genève, 16 Février 2011

C'est le premier rapport présenté par l'ONG « **Company of the Daughters of Charity** », aussi je fais un bref exposé de cette ONG née à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle pour répondre aux nombreuses pauvretés de l'époque : enfants trouvés, crèches, petites écoles, soins aux malades chez eux, dans les hôpitaux et sur de nombreux champs de bataille, au service des galériens. L'Organisation s'est étendue à quatre-vingt-douze pays dans le monde, et la personne est toujours au centre de l'action menée pour répondre à ses besoins éducatifs, sanitaires, l'immigration...

## I.- Identification d'un problème

1.- Le camp de réfugiés à « Mae La » est le camp le plus important des neuf camps officiels de la Thaïlande. Il est situé à 57 km de Mae Sot, mais seulement à un kilomètre de Myawaddy (Myanmar) : les deux villes sont séparées par la rivière Moei. Sa population avoisine aujourd'hui les 40 000 personnes<sup>1</sup>. C'est une sorte de ville dans la ville, avec ses écoles, sa librairie, et même ses offices religieux.

Le camp de « Mae La » a été ouvert en 1984 et mobilise, à lui seul, les efforts d'une cinquantaine d'ONGs et grandes organisations. Au début le camp n'abritait que 1100 personnes, mais à la suite des fermetures successives de nombreux camps dans le Nord, puis de la dégradation du climat politique birman, le trafic des migrants est devenu endémique et continu, aussi les chiffres ont très vite augmenté. Même si plusieurs groupes de réfugiés sont envoyés chaque année aux « 3e pays » (États-Unis, Australie, Canada ou Royaume-Uni et Irlande du nord), les arrivants sont toujours nombreux. Il y a trois ans, il y avait plus de 51 000 réfugiés ; en 2009 il y en avait encore plus de 42 000 sans compter ceux qui attendent d'être enregistrés et ceux qui ne veulent pas l'être. Il y a deux autres camps proches de « Mae La ».

Attaqué à maintes reprises par les troupes de l'armée birmane, la sécurité du camp de « Mae La » et de ses réfugiés demeure toujours très incertaine. Aujourd'hui, la moitié de ceux qui y vivent sont âgés de moins de 17 ans, dont 14% ont moins de 5 ans.

## II.- Observation d'une situation de pauvreté en Thaïlande, en relation avec les Droits de l'Homme :

2.- La principale situation de pauvreté qui préoccupe notre ONG est le problème migratoire et le trafic des personnes venant de Birmanie pour chercher refuge au camp de « Mae La » tout proche de la frontière, et tout ce qui entrave la personnalité humaine des réfugiés, leur liberté et leur dignité. La **cause** est liée à la situation politique du Myanmar, avec les **conséquences** qui s'ensuivent : vulnérabilité et incapacité d'exprimer leurs droits humains, abus et exploitation sur les lieux de travail, traite des personnes, surtout les femmes et les enfants, disparitions, handicap de la langue, désintégration de la famille, privation d'une vie normale nécessaire aux enfants pour leur développement, mauvaise santé par manque de protection sociale, insuffisance de l'enseignement qui ne permettra pas, à l'avenir, un emploi décentement rémunéré, mais fournira seulement des manœuvres exploités.

Et pour la Thaïlande, les réfugiés sont perçus comme une menace à la sécurité nationale en raison de leur situation irrégulière, ce qui ne facilite pas les relations entre les deux communautés.

---

<sup>1</sup> Cf [Gaveroche-Thaïlande.com](http://Gaveroche-Thaïlande.com), le camp « Mae La », in Internet

### 3.- Les différents organismes et ONGs

Le camp de « Mae La » mobilise, à lui seul, les efforts d'une cinquantaine d'Organisations : des **organisations gouvernementales** (Le Ministère des Œuvres Sociales et de la Sécurité Humaine, la Police et l'Immigration), des **organisations internationales** (UNHCR, Caritas Asia), et des **ONGs** (Burma/Philippine ACT = Action Contre le Trafic des Enfants, IRC = Comité International de Secours rattaché à l'Ambassade des Etats Unis, JRS = Service Jésuites Réfugiés, Commission des droits de l'homme thaï, Association des Avocats/juristes birmans). Il y a aussi plusieurs petits groupes d'ONGs représentant différents groupes ethniques du Myanmar : Karen, Karenni, Mon, Arakan, birmans, katchin... qui se réunissent pour certaines activités mais ne fusionnent pas leurs Centres d'Apprentissage. Toutes ces associations et ONG, dont la nôtre, sont coordonnées par la Commission catholique pour les secours d'urgence et des réfugiés (**COERR**), avec un rôle bien défini pour chaque ONG.

Dans une situation d'urgence comme ce qui est arrivé à Maesot après les élections au Myanmar, en novembre 2010, l'armée thaïlandaise assure la sécurité sur son territoire, et l'armée birmane, sur le sien. Le UNHCR est là pour les secours d'urgence. L'ONG « Solidarité » fournit la nourriture, la Clinique Birman s'occupe des soins de santé et le Service Jésuites Réfugiés, de la documentation. Tout cela dans la 1<sup>ère</sup> étape, pendant la négociation entre les deux pays. Notre ONG participe à la 2<sup>e</sup> étape pour une action sociale variée.

### 4.- Liens entre les différentes ONGs

Les rencontres officielles des ONGs se font à la frontière de Maesot mais elles sont rares, sauf lorsqu'il arrive un événement ou pour un temps de formation du personnel. Habituellement c'est le IRC birman (Comité International de Secours) qui facilite la rencontre, prépare la documentation. Ce groupe est composé de personnes actives et discrètes qui ont fui le Myanmar mais ne veulent pas être enregistrées pour des raisons de sécurité.

Un de nos membres est Consultant avec JRS (service Jésuites Réfugiés) depuis trois années. Maintenant cette personne n'assiste plus aux réunions mensuelles faites en langue birmane mais se fait remplacer par l'enseignant birman du jardin d'enfant tout en suivant les comptes-rendus rédigés en anglais.

La plupart des sujets abordés concernent des événements : ce qui se passe dans les usines pour le travail et avec les patrons, les abus de la police ou des problèmes entre les migrants eux-mêmes.

## **III.- La situation des Réfugiés et les Droits de l'Homme**

### 5.- Les Conventions

Le droit d'asile découle de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Il a été repris par la Convention de Genève de 1951 relative au Statut de Réfugié puis le Protocole de 1967, **mais la Thaïlande n'a pas signé la Convention de Genève de 1951 !** Par contre elle a passé différents Memorandum d'Entente (ME) avec les pays voisins, Cambodge, Vietnam, Myanmar. - Concernant la coopération pour lutter contre le trafic des personnes dans la sous-région de Greater Mekong et sur la Déclaration contre le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants, un premier **Memorandum** a été signé le 24 avril 2004. Il a été ré-actualisé et signé le 24 avril 2009. Ces deux textes constituent la grande référence pour le trafic des personnes, pour les conditions de travail, pour une meilleure coopération en vue d'une meilleure protection des travailleurs birmans.

Le statut de réfugié est plus explicite dans le Memorandum de 2009 que dans la Convention de Genève de juillet 1951. Ce Memorandum commence par la définition du

trafic des personnes à l'article 2 a) : « *le recrutement, le transport, le transfert, l'abri ou la réception de personnes par la menace ou l'utilisation de force ou autre manière de contrainte, d'enlèvement, d'escroquerie, de duperie, d'abus de pouvoir ou de position de vulnérabilité, ou de rémunération pour obtenir le consentement des personnes qui ont le pouvoir sur une autre personne, dans le but d'exploitation. L'exploitation inclut au minimum la prostitution ou autres formes d'exploitation sexuelle, travaux ou services forcés, esclavage ou activités similaires, servitude, enlèvement d'organes...* ». Et au paragraphe c) : « *l'enfant qui a été recruté, transféré, abrité ou reçu dans le but d'exploitation est une victime même si cela n'implique pas les moyens exposés au paragraphe a)* »

Il indique encore, aux articles 18 à 21 toutes les questions relatives au rapatriement et à la ré-intégration des victimes, et contient des points très concrets pour faciliter la coopération bilatérale, le transfert, l'assistance, une ré-intégration personnalisée à chacun, un soutien aux victimes, une formation technique... Tout cela, en vue de rétablir leur dignité aux réfugiés...

#### 6.- Les besoins ou problématiques observées par notre Organisation

Ce sont principalement : Envisager l'obtention de la nationalité thaï à tous les enfants qui sont nés sur le territoire de la Thaïlande, afin qu'ils jouissent des droits qui y sont rattachés, et principalement le droit à l'enseignement, à la santé - Faciliter l'obtention d'un droit de résidence pour les réfugiés, ouvrant les droits au travail et à une rémunération honnête - Faciliter l'accès aux soins en complément des soins donnés par les ONGs – Faciliter aussi l'obtention de visa pour les ONGs travaillant en Thaïlande.

#### 7.- Des exemples concrets et récents

⇒Concernant l'**enseignement** en Thaïlande, le gouvernement royal thaï a instauré un enseignement obligatoire et gratuit jusqu'à douze ans, frais de scolarité et uniforme compris. La Thaïlande, reconnaissant le droit des enfants à leur protection et éducation, ouvre la porte de ses écoles maternelles et primaires aux enfants non thaïlandais en situation irrégulière. Il faut noter, par ailleurs, la diminution du nombre d'enfants thaïlandais du fait d'un programme de contrôle des naissances initié par le ministère de la santé au cours des années 1980. **Mais** toutes les écoles thaïlandaises qui sont à l'extérieur du camp n'acceptent pas les enfants migrants en particulier si leurs parents sont sans papiers - Les enfants ne comprennent pas la langue thaï, sauf si l'école est bilingue, c'est pourquoi de petites ONG ont créé ce qu'on appelle des « Centres d'Apprentissage » - Les parents manquent de moyens financiers pour l'achat des livres, fournitures, ordinateur demandés par l'école. Dans les petits villages proches du camp, les écoles primaires et secondaires ont des étudiants birmans, généralement des enfants nés de couples birmans et thaïlandais, embauchés par les ONG pour les écoles du camp.

⇒Concernant les **soins médicaux**, le Gouvernement royal thaï a signé une Loi pour la couverture universelle des services médicaux. Chaque citoyen thaï a accès aux soins et à toutes les préventions. La Thaïlande met à jour constamment son système de sécurité sociale pour ses ressortissants. **Mais** les migrants irréguliers ne sont pas couverts par les titres sociaux (médecine libre, hospitalisation, etc.) - Les femmes migrantes travaillant dans les usines sont déportées ou expulsées si elles sont enceintes. - Ce sont les ONGs qui fournissent les soins de base aux réfugiés.

⇒Concernant les conventions de **travail** de la Thaïlande, si l'Etat a instauré un salaire minimal pour l'emploi de manœuvres, les échappatoires dans son application sont

grandes, aussi l'Etat fait contrôler les employeurs et les employés. L'obtention d'un permis de travail est soumise à l'obtention d'un permis de séjour.

⇒ Concernant le « Memorandum Thaïlande et Myanmar » censé protéger les personnes, les femmes, les enfants, les travailleurs, il faut avouer que la corruption s'est infiltrée partout. Pour la ré-intégration personnalisée : l'Ambassade de la victime (Myanmar) doit être informée et devrait fournir ou assigner un assistant social qui va collaborer avec un assistant social thaïlandais. Il est observé, par expérience, que l'assistant social de Thaïlande informe l'Ambassade du Myanmar mais que la communication est coupée, par manque de fonds, manque d'intérêt, ou par simple rejet ! Et l'affaire reste en suspens... - les migrants illégaux attrapés sont expulsés ou emprisonnés ou amendés... à moins que leurs ravisseurs se laissent soudoyer..., - les femmes enceintes sont expulsées de l'usine où elles travaillent, voire même déportées.- Il faut encore noter la disparition des travailleurs migrants de Maesot qui ré-apparaissent après un an. Ils disent alors qu'ils ont été recrutés par un birman, emmenés par un thaïlandais qui négocie le voyage avec la police pour leur sécurité, pour un montant de 1000 dollars US. Ils vont à Bangkok pour trouver du travail. Qui se plaint aux autorités ? Personne parce que les deux parties y gagnent. Les avocats thaïlandais et birmans et les ONGs sont conscients du trafic, mais ça continue... !

⇒ Le 8 novembre 2010, environ 20 000 enfants et adultes de Myawaddy (Myanmar) sont entrés en Thaïlande parce que les militaires birmans ont tenté de détruire les « rebelles Karen » du Myanmar. L'UNHCR avec d'autres ONGs sont intervenus à « Mae La » pour faire face à l'afflux et répondre à leurs besoins. Deux jours plus tard les réfugiés ont été renvoyés<sup>2</sup>. Le conflit continue en Birmanie avec des villages incendiés dans d'autres points de la frontière mais c'est la première fois que les réfugiés sont entrés à Maesot (frontière thaïlandaise). Le 3e jour, un autre groupe d'environ 1 000 personnes est entré à Phophra (frontière thaïlandaise, à 40 kms de Maesot), et ils ont été renvoyés<sup>3</sup>. A ce jour, environ 300 personnes restent dans un autre village plus proche de « Mae La ».

⇒ Nous avons appris que les militaires de Birmanie ont donné aux rebelles Karen la date ultime du 31 décembre 2010 pour se livrer spontanément ou pour être éliminés. Notre organisation et les autres ONG ont été mises en alerte. Les 1ers jours de janvier, il y a eu des tirs sporadiques à la frontière, mais pas dans la zone de Maesot où se trouve le « pont de l'amitié » qui relie les deux pays. Le pont est resté fermé mais tous les jours des personnes continuent à traverser la rivière sous le pont. Les journaux ne relatent pas ces événements ; ils sont juste cités dans quelques nouvelles locales.

⇒ Le 4 janvier, une des nôtres accompagnait une douzaine d'enfants à l'école quand soudain le trafic a été bloqué pour un homme arrêté près du bureau du UNHCR : il portait deux bombes sur lui et criait sa peine d'attendre la démocratie pour la Birmanie... Ce fait a été relaté dans « Les Nations », un journal anglais de Bangkok.

#### **IV.- Les réponses données par l'Organisation**

##### 8.- Les actions entreprises pour apporter des réponses à ce problème

Au camp de « Mae La » se trouvent des écoles maternelle et primaires, des centres d'apprentissage de la langue thaï et de l'anglais, centres de formation professionnelle

---

<sup>2</sup> « 20 000 réfugiés birmans en Thaïlande, Bangkok, le 11 novembre 2010, revue JRS, in Internet – Points de presse du HCR du 9 et du 12 novembre 2010

<sup>3</sup> Communiqué de presse du 28 décembre 2010 : « le HCR exhorte la Thaïlande à cesser les retours forcés vers le Myanmar », in Internet

pour préparer les enfants et les jeunes afin qu'ils puissent être envoyés dans un 3<sup>e</sup> pays, Australie, USA, Canada... Notre organisation intervient à la 2<sup>e</sup> étape de l'accueil, quand le maintien des réfugiés au camp va durer dans l'attente de leur départ.

La mission assignée à l'organisation est un rôle d'assistant ou d'animateur social pour : S'occuper des enfants de la rue et de leur éducation - Visiter des familles, écouter et accompagner les personnes qui ont subi ce conflit - Faire le lien avec d'autres ONG pour envoyer les enfants migrants aux centres d'apprentissage, les soutenir dans leur éducation et enseignement - Mettre en place une garderie où les parents peuvent laisser leurs jeunes enfants pendant qu'ils travaillent - Chercher une assistance financière internationale pour obtenir des prêts aux parents afin qu'ils puissent avoir une petite activité lucrative - Organiser des cours de langue dans le camp : langue thaïe pour faciliter l'insertion des réfugiés, et cours d'anglais, pour préparer leur départ dans un 3<sup>e</sup> pays

Parmi les jeunes du camp, quelques uns étaient impliqués dans la « Révolution safran » en 2007, avec les moines, contre la dictature militaire du Myanmar. L'un d'eux, Joseph John de Rangoon était un leader. Après la « révolution safran » lui et son groupe se sont cachés tandis que leurs familles étaient harcelées par les militaires pour les rechercher. Joseph a pu atteindre le camp de « Mae La », il s'est marié et il est resté. Parce que Joseph parle couramment l'anglais, il est embauché comme interprète et accompagne les membres de notre ONG pour la visite des familles.

La Commission du COERR a fait appel aux Etats Unis pour une aide ponctuelle : préparer une base de données pour les enfants qui ont été séparés de leurs parents, et pour les personnes âgées qui ont un besoin urgent de soins supplémentaires.

9.- Les changements observés au cours des deux dernières années sont principalement le renvoi des Karens, ethnie déclarée rebelle par le Myanmar, au moment des élections de novembre 2010, et leur fuite massive vers la Thaïlande. C'est ce problème qui fait perdurer la vie des camps de réfugiés car les karen n'ont, pour l'instant, d'autre solution que fuir leur pays.

#### **V.- Des RECOMMANDATIONS**

Nous demandons instamment au Conseil des Droits de l'Homme de :

- a) **Faire pression sur le gouvernement du Myanmar pour instaurer la démocratie, respecter toutes ses ethnies et minorités, et permettre ainsi à la société civile d'avoir la liberté de parole et d'action**
- b) **Encourager la Thaïlande qui a signé la convention CEDAW de l'appliquer, spécialement en ce qui concerne les femmes mariées aux étrangers et le droit des femmes dans la société**
- c) **Encourager la Thaïlande à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille**
- d) **Encourager la Thaïlande à ratifier la Convention de Genève de 1951 et son Protocole de 1967**
- e) **Continuer à soutenir le Forum mondial sur la Migration, et encourager une plus grande participation de la base**
- f) **Et comme membre fondateur d'ASEAN, la Thaïlande peut prendre la responsabilité d'étendre son domaine de réflexion aux questions migratoires en vue de réfléchir à un nouveau statut de réfugié**